LOGE

4 OU 6 PLACES

SANS RESTAURATION

Le confort et le prestige d'une loge à votre nom en bord de court

OPEN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ROANNE

11 - 18 OCT. 2026

HALLE ANDRÉ VACHERESSE

VOS PRESTATIONS

- **Accueil personnalisé** par nos hôtesses et vestiaire (possibilité de retrait de vos invitations sur place)
- **1 accès parking VIP** pour 2 invités
- **1 accréditation** et **1 parking semaine** pour le responsable
- **Accès au village de l'Open** pour vos invités (ambiance musicale, service bar et petite restauration toute la journée)
- **2 Invitations** pour la soirée des partenaires du samedi 17 octobre
- **Billetterie en loge au bord du court**
  Du lundi 12 octobre au dimanche 18 octobre 2026 soit 12 sessions de billetterie : 2 sessions de billetterie par jour du lundi au vendredi de 11h00 à 18h30 et de 18h30 jusqu'à la fin des matchs / 1 session de billetterie le samedi et le dimanche jusqu'à la fin des matchs.
- Dimanche 11 octobre, **accès Loge sur la journée**
- **1 consommation offerte au bar du village de l'Open**
  vins (rosé, blanc, rouge), softs, bières, eaux, café

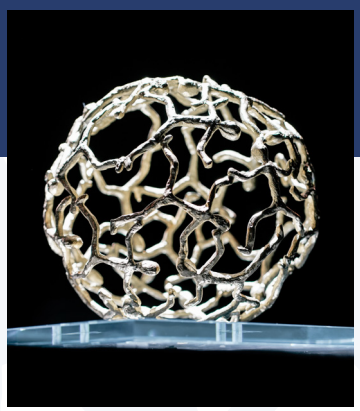

BON DE COMMANDE

LOGES SANS RESTAURATION

Le confort et le prestige d'une loge à votre nom en bord de court

OPEN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ROANNE

LOGE DE 4 PLACES				
PRESTATION	NOMBRE D'INVITÉS	QUANTITÉ	PRIX HT	TOTAL
FORMULE SEMAINE	48		3 900 €	

LOGE DE 6 PLACES				
PRESTATION	NOMBRE D'INVITÉS	QUANTITÉ	PRIX HT	TOTAL
FORMULE SEMAINE	72		5 900 €	

**A l'exception du samedi et du dimanche où sont servis uniquement des déjeuners. Pas de restauration possible le soir.*

PROGRAMME PRÉVISIONNEL**

Dimanche 11 octobre
Qualifications

Lundi 12 octobre
Fin des qualifications
1er tour - simple

Mardi 13 octobre
1er tour - simple
1er tour - double

Mercredi 14 octobre
Fin du 1er tour - double
2ème tour - simple

Jeudi 15 octobre
1/4 de finale - double
Fin du 2ème tour - simple

Vendredi 16 octobre
1/2 finale - double
1/4 de finale - simple

Samedi 17 octobre
1/2 finales - simple

Dimanche 18 octobre
Finale - double
Finale simple

PROGRAMME SOIRÉES **

Lundi 12 Octobre
Opening Party

Mardi 13 octobre
Afterworks Roannais

mercredi 14 octobre
Afterworks Roannais

Jeudi 15 octobre
Tennis Clubbing Party

Vendredi 16 octobre
Afterworks Roannais

Samedi 17 octobre
Soirée des partenaires

*** Programme prévisionnel. Peut être sujet à modifications*

BON DE COMMANDE

LOGES SANS RESTAURATION

Le confort et le prestige d'une loge à votre nom en bord de court

OPEN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ROANNE

VOTRE ENTREPRISE : .....

Raison sociale : ..... Siret : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

Adresse de facturation : .....

Adresse de livraison si différente : .....

SIGNATAIRE : ❑ M. ❑ Mme

Nom / prénom : .....

Fonction : ..... Tél. : .....

Email : .....

INTERLOCUTEUR POUR LE SUIVI DU DOSSIER : ❑ M. ❑ Mme

Nom / prénom : ..... Fonction : .....

Tél. : ..... Email : .....

MODE DE RÈGLEMENT : .....

DÉNOMINATION SUR LES BILLETS ET LES SIÈGES : .....

ECHÉANCIER : 100% à réception de facture

DATE ET SIGNATURE : ..... Cachet de l'entreprise :

Les Prestations définies seront fournies au CLIENT dans le respect des termes des présentes Conditions Particulières et des Conditions Générales de Ventes, ce que le CLIENT reconnaît et accepte expressément.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LOGES SANS RESTAURATION

Le confort et le prestige d'une loge à votre nom en bord de court

OPEN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ROANNE

La signature du présent Contrat par le CLIENT ou par le mandataire dûment désigné par lui, implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente et l'engagement de ceux-ci à respecter les lois et règlements nationaux et internationaux notamment sportifs, applicables.

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente fixent les conditions applicables à la vente des prestations (ci-après les « Prestations ») qui seront fournies par TV SPORT EVENTS au client (ci-après le « Client ») et qui sont définies dans les Conditions Particulières jointes. Le contrat (le « Contrat ») conclu entre TV SPORT EVENTS et le Client dès sa signature est composé des documents contractuels suivants, présentés par ordre juridique décroissant :

1. Les Conditions Particulières
2. Les présentes Conditions Générales.

Les conditions générales d'achat du Client ne seront pas applicables au Contrat. En cas de contradiction entre les dispositions des différents documents contractuels, les dispositions du document de rang supérieur prévaudront sur les stipulations du document de rang inférieur. Le Contrat ne confère aucun caractère d'exclusivité au profit du Client. Toutes évolutions ou toutes modifications des Prestations dans leurs modalités d'exécution seront spécifiées par voie d'avenant, les Parties devant notamment convenir d'un commun accord des conditions de prix et délais résultant de ces modifications.

2. CONDITIONS FINANCIERES

2.1. Prix

En contrepartie de la réalisation des Prestations, le Client réglera à TV SPORT EVENTS, le prix fixé aux Conditions Particulières qui est ferme, forfaitaire et définitif. Le prix indiqué dans les Conditions Particulières s'entendra hors taxes et se verra appliquer la TVA au taux applicable selon la nature de la prestation rendue, en vigueur au jour de la facturation.

2.2. Paiement

TV SPORT EVENTS émettra la facture correspondant aux Prestations décrites sur la base du tarif indiqué aux Conditions Particulières applicables. En tout état de cause, à défaut d'échéancier de paiement prévu aux Conditions Particulières, les factures seront payables à 45 jours fin de mois date de facture.

Les sommes facturées non réglées à leurs échéances porteront de plein droit intérêt calculé selon un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, étant précisé que le taux d'intérêt légal retenu sera celui en vigueur le jour de l'émission de la facture.

En outre, en cas de retard de paiement, le CLIENT s'oblige à rembourser à TV SPORT EVENTS les coûts supportés au titre du recouvrement de la somme due.

3. DUREE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du 1er janvier 2026 et ce, jusqu'à émission de nouvelles Conditions Générales et sont applicables aux Contrats conclus durant cette période et ce pour toute la durée des Prestations.

4. RESPONSABILITE. ASSURANCES

Les dates de l'édition de l'Evénement considéré ne sont pas garanties. TV SPORT EVENTS fera ses meilleurs efforts pour qu'elles soient respectées. Le Client ne pourra prétendre au remboursement du prix, qui restera intégralement dû dans les conditions d'exigibilité figurant dans la facture.

Le CLIENT renonce à toutes réclamations dans le cas où l'Evènement se déroulerait dans tout autre lieu que celui éventuellement stipulé dans les Conditions Particulières, et que les Prestations ne pourraient pas être mises en place dans ce lieu.

TV SPORT EVENTS a souscrit une assurance Responsabilité civile, dont le client peut obtenir une copie sur demande.

Concernant les Prestations de relations publiques et locations d'espaces comportant ce type de prestations :

- Le Client s'oblige à respecter et à faire respecter par tous ses préposés et invités le cas échéant, les règlements et consignes de sécurité, d'ordre et de police en vigueur dans l'espace où se déroulent les Prestations. A ce titre, le Client sera responsable de tous les faits de ses invités, préposés, et/ou agents dans l'enceinte où se déroulent l'Evénement, en ce notamment compris tout dégât, dommage, dégradation, détérioration de l'espace où se déroulent les Prestations qui serait constaté postérieurement à leur mise à disposition du Client.
- Le Client est informé qu'aucune personne ne saurait être admise dans l'espace où se déroulent les Prestations sans être dûment munie d'un titre d'admission officiel établi par TV SPORT EVENTS. Dans tous les cas, TV SPORT EVENTS se réserve le droit de refuser l'accès audit espace et/ou d'exclure de cet espace, toute personne dont la tenue ou le comportement serait susceptible de nuire au bon déroulement de l'Evénement ou des Prestations ou ne respectant pas les règlements et consignes susvisés, le Client renonçant à toute réclamation de ce fait. Le non respect des présentes prescriptions autorise de plein droit TV SPORT EVENTS à annuler ou suspendre l'exécution des Prestations, le prix restant en tout état de cause exigible dans cette hypothèse.

5. RESILIATION

Sans préjudice des autres dispositions des présentes Conditions Générales de Ventes, à défaut d'exécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, la partie lésée aura la faculté de résilier de plein droit le Contrat 15 jours après envoi en recommandé avec accusé de réception à la partie défaillante d'une mise en demeure d'exécuter restée sans effet durant sans délai.

Toutefois, en cas de défaut de paiement de tout ou partie du prix à bonne date, TV SPORT EVENTS aura la faculté discrétionnaire :

- soit de considérer la commande comme immédiatement et de plein droit résiliée, toutes sommes déjà payées étant conservées par TV SPORT EVENTS.
- soit de poursuivre l'exécution de la commande, la totalité de la contrepartie financière étant en ce cas immédiatement exigible, y compris les montants non encore échus à cette date.

6. FORCE MAJEURE

TV SPORT EVENTS ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels reports, modifications ou annulations de l'évènement, ou de la non exécution des Prestations pour un cas de force majeure. Dans la mesure où les circonstances rendraient impossible de poursuivre l'exécution même partielle du présent Contrat, celui-ci serait résilié de plein droit.

7. SOUS-TRAITANCE

TV SPORT EVENTS pourra sous-traiter tout ou partie des Prestations objet des Conditions Particulières.

Le CLIENT ou son mandataire ne pourront céder, partager ou transférer en tout ou partie et à quiconque les droits et/ou Prestations visés dans le cadre des présentes.

8. MODIFICATION - INTEGRALITE

Le Contrat représente l'intégralité de l'accord entre les parties. Il remplace et annule tout accord formel ou non, à toute proposition ou tout projet, bi ou unilatéral, qui ait pu exister sur le même objet entre les parties avant sa signature. Le Contrat exclut l'application de toutes conditions générales de vente opposées par le Client.

Les Conditions Particulières ne pourront être modifiées que par voie d'avenant signé par les représentants de chacune des parties.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client ne saurait utiliser les logos, dénominations ou autres signes distinctifs de TV SPORT EVENTS sans l'accord écrit et préalable de TV SPORT EVENTS. Le Client ne peut notamment pas, sans autorisation, utiliser le nom de TV SPORT EVENTS ou de ses sociétés affiliées à titre de référence commerciale, sur ses brochures ou ses documents publicitaires, par voie de média ou de presse.

10. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par TV SPORT EVENTS le sont pour la gestion de la relation commerciale avec le Client. Elles peuvent faire l'objet d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition auprès du service clients de TV SPORT EVENTS.

11. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Contrat à conclure par la signature des Conditions Particulières sera soumis à la loi française. Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation dudit Contrat sera soumis au Tribunal de Commerce de Nanterre.

12. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les parties font respectivement élection de domicile en leur siège social respectif.